

## VCEU

### **Présenté par Pierre-Yves Bournazel et les élus/élus du groupe Indépendants et Progressistes relatif au bien-être de la faune aquatique à l'Aquarium de Paris**

Considérant que les poissons sont dotés d'un système nerveux central et de sensibilité;

Considérant que la loi de 2021 contre la maltraitance animale constitue une avancée visant à lutter contre l'abandon des animaux domestiques, renforcer les sanctions et limiter la détention et le spectacle d'animaux sauvages dans les cirques itinérants ;

Considérant que son article Art. L. 413-13.-I. précise qu'« il est interdit de présenter des animaux domestiques ou non domestiques en discothèque. Pour l'application du présent I, est considérée comme discothèque tout lieu clos ou dont l'accès est restreint, dont la vocation première est d'accueillir du public, même dans le cadre d'évènements privés, en vue d'un rassemblement destiné principalement à la diffusion de musique et à la danse. ».

Considérant que l'Aquarium de Paris, est un parc zoologique aquatique disposant d'un bail emphytéotique de location avec la Ville de Paris ;

Considérant les évènements festifs bruyants organisés plusieurs soirs par mois au sein de l'Aquarium de Paris pourraient perturber la qualité de vie et l'environnement des poissons, en contradiction avec la loi ;

Considérant que les associations de défense des animaux, dont l'association Paris Animaux Zoopolis, ont alerté les services de la Préfecture de Police de Paris et la Mairie de Paris ;

Considérant que les services vétérinaires de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Préfecture de Police de Paris participe à la protection de l'environnement, veille au bon état sanitaire des élevages du département ainsi qu'au respect de la protection animale ;

**Pierre-Yves Bournazel et les élus/élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que la Mairie de Paris et la Préfecture de Police :**

- **Saisissent la DDPP pour diligenter un contrôle sur le respect de la loi de protection animale à l'Aquarium de Paris pour faire respecter la loi.**
- **En cas d'infraction, proposent à l'Aquarium de Paris, d'une part de retirer les poissons concernés dans la discothèque afin de les transférer dans un autre bassin, d'autre part de cesser d'organiser des soirées festives dans la partie aquarium zoo, afin de préserver la qualité de vie des animaux aquatiques.**